



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## exploitants

Question écrite n° 9493

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la rémunération de certains emplois saisonniers du monde agricole. Celui-ci se trouve aujourd'hui confronté à une pénurie de main-d'oeuvre durant les périodes de vendanges et de récoltes alors que des entreprises « prestataires de services » s'imposent sur ce marché de l'emploi. Or, dans une majorité des cas, la rémunération versée aux salariés relève d'un système opaque permettant à certains de bénéficier d'une double rémunération relevant des aides de l'Etat et du prestataire de services, celui-ci versant sa partie sous forme de liquidités. Il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour sanctionner de telles pratiques.

### Texte de la réponse

Le renforcement des liens avec l'ANPE et une concertation le plus en amont possible des campagnes saisonnières doivent permettre de faire face au besoin de main-d'oeuvre durant les périodes de vendanges et de récoltes et de lutter contre des pratiques illégales de certaines entreprises de travaux agricoles qui réalisent du prêt de main-d'oeuvre à but lucratif. Ces faux prestataires de services changent souvent de dénomination sociale, de gérant et de structure juridique, rendant difficile l'aboutissement des sanctions pénales. La coordination des services départementaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles, des services fiscaux et du parquet permet d'engager des poursuites contre les gérants de ces entreprises et de prononcer à leur encontre des peines d'emprisonnement et d'amende et l'interdiction de gérer ou de participer à la gestion d'une entreprise de travaux agricoles ou de travail temporaire durant cinq ans.

### Données clés

- Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE9493>

- Circonscription : Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 9493
- Rubrique : Agriculture
- Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
- Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5062
- Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3840